

Commission des Travaux publics

Jenny Baltus-Möres, sur des panneaux intelligents aux abords des écoles

Une commune près de Tournai a récemment installé des panneaux lumineux « intelligents » aux abords d'une école. Ces panneaux n'affichent rien la plupart du temps mais s'allument aux moments d'entrée et sortie des classes. En effet, ils permettent de mettre la route en sens unique.

Cette installation présente, selon moi, de nombreux avantages. Elle permet certainement une meilleure mobilité mais favorise également la sécurité.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu écho de l'installation de ces panneaux ? Ont-ils été financés uniquement par la commune ou en partie par la Région wallonne ?

Que pensez-vous de cette idée ? Ne faudrait-il pas faire de même pour d'autres écoles en Région Wallonne ? Principalement aux endroits où des problèmes de fluidités de la circulation aux heures de pointes sont récurrents.

Enfin, Monsieur le Ministre, envisagez-vous de soutenir les communes qui désirent s'équiper de tels panneaux ?

Véronique Durenne, sur l'Accord de Coopération entre la Belgique et l'Organisation Mondiale de la Santé.

La Belgique vient de signer ce lundi 21 novembre dernier un accord de coopération avec l'Organisation Mondiale de la Santé. C'est une première pour la Belgique qui est aussi l'un des premiers pays occidental à conclure ce genre d'accord avec l'OMS.

Concrètement, cet accord stipule que les deux parties s'engagent à travailler et collaborer ensemble dans 5 domaines clés d'importances relatifs à la santé. Ainsi la position centrale du patient et le développement de capacités en matière de santé publique, les maladies non transmissibles, le renforcement de la prévention et gestion de crises sanitaires, le lien entre environnement et santé, et enfin, les maladies transmissibles.

Ces différents domaines touchent de près ou de loin la politique régionale en matière de santé. Les régions ont d'ailleurs été associées à l'accord.

Nous le savons le Ministre prépare son Plan Santé Wallon qui devrait être bientôt présenté. Tiendra-t-il compte de cet accord ?

Qu'est-ce que cet accord va impliquer, changer dans le cadre de la politique de santé Wallonne ?

Peut-on en savoir davantage sur ce que contient l'accord ? Sur le calendrier qu'il fixe notamment au niveau des rencontres et groupes de travaux éventuels ?

Jacqueline GALANT, sur « Le monoxyde de carbone »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, cette année encore, le monoxyde de carbone reste un problème préoccupant.

Selon le dernier rapport du Centre antipoison. Au total, on a déploré 998 intoxicés au CO sur toute l'année dernière, la plupart entre octobre et mars, soit la période où les systèmes de chauffage tournent à plein régime. Notons également que le CO a causé la mort de 17 personnes en 2015.

Notons que l'on recense légèrement moins de décès qu'en 2014 mais plus de victimes pour 2015.

Notons également la présence de la Cellule Permanente Environnement Santé qui a mis en ligne sur le Portail Environnement-santé de la Wallonie une actualité intitulée « Le monoxyde de carbone (CO), un tueur silencieux ! ». Cette actualité comprend entre autres un lien vers la brochure relative aux bonnes pratiques liées au CO.

Monsieur le Ministre :

Malgré la présence de liens URL sur le portail environnement santé, le monoxyde reste un problème préoccupant, envisagez-vous d'autres actions de prévention et de communication comme sur réseaux sociaux qui ont un impact plus direct sur les citoyens ?

Les acteurs directs sont les professionnels qui se déplacent notamment pour les appareils de chauffage, les appareils de production d'eau chaude à gaz, avez-vous eu des contacts avec le secteur afin qu'il sensibilise directement les usagers ?

Véronique Durenne, sur le Plan d'Actions « Droits de l'enfant ».

Les droits de l'enfant sont consacrés dans la Convention Internationale adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la Belgique le 26 janvier 1990.

La CIDE, d'importance capitale dans le développement et le maintien des droits de l'enfant, consacre quatre grands principes que sont : la non-discrimination ; l'intérêt supérieur de l'enfant ; le droit à la vie, à la survie et au développement et e respect de l'opinion de l'enfant.

Ces grands principes tendent à trouver leur place dans la vie quotidienne de l'enfant tant dans le cercle familial privé que dans le cercle plus large des amis et connaissance, ou encore à l'école et durant ses activités comme le sport, le théâtre, la musique, etc.

La Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne ont approuvé un Plan d'Actions « droits de l'enfant » 2011-2014 le 17 novembre 2011. Le Gouvernement conjoint du 19 juillet 2012 avait notamment chargé l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de réaliser un rapport intermédiaire de ce Plan en 2013, Plan qui a été renouvelé par le Gouvernement de la FWB pour 2015-2017.

Le Ministre peut-il nous dire ce qu'il en est au niveau de la Région ? Ce Plan a-t-il été aussi prolongé à notre niveau ? Si oui, qu'en est-il ? Une évaluation à « mi-plan » est-elle envisagée ?

Si non, pourquoi le plan n'a pas été renouvelé en Wallonie ? La Wallonie envisage-t-elle de le faire ? Qu'en sera-t-il après ce Plan 2015-2017 ?

Jacqueline GALANT, sur l'opération « Frigo solidaire »

Monsieur le Ministre, comme vous le savez, les frigos solidaires se multiplient dans l'espace public au bénéfice de personnes manquant de moyens pour s'alimenter.

Concrètement, il s'agit d'un réfrigérateur en libre accès installé sur l'espace public et rempli par des bénévoles par des denrées alimentaires. Ces frigos peuvent s'avérer très utiles tard le soir quand vient la fermeture des différentes structures d'aide.

Que pensez-vous de ces initiatives citoyennes ? Si ces collectifs sont constitués en ASBL, serez-vous réceptif à une éventuelle demande de subside afin de pérenniser ces frigos solidaires ? Des ASBL ont-elles déjà formulé des demandes en ce sens ?

Malgré les structures d'aides alimentaires existantes, comment expliquez-vous que des initiatives citoyennes pallient l'action des différentes institutions actives dans l'aide aux personnes précarisées notamment dans l'alimentation ?

Jenny Baltus-Möres, sur les maisons arc-en-ciel et leurs implantations.

Arc-en-ciel Wallonie est la fédération wallonne des associations LGBTIQ. Elle est financée par la Région wallonne.

Selon mes informations, il n'y a toujours que la maison arc-en-ciel de Liège et celle de Virton qui sont agréées. Les autres ne le sont pas. C'est notamment le cas de la maison arc-en-ciel de Verviers, appelée Ensemble autrement.

En tant qu'ASBL, c'est un centre d'action, un centre d'aide et d'écoute, un centre de rencontres et d'informations mais également de formations. Bref, une association qui trouve toute sa place et son importance dans le milieu LGBTIQ de l'arrondissement de Verviers.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous préciser la raison pour laquelle cette maison arc-en-ciel ne bénéficie pas (encore) d'une reconnaissance d'agrément ?

En outre, il n'existe actuellement pas de maison de ce type en Communauté germanophone. Pourriez-vous préciser s'il existe des synergies, des volontés de coopération avec la Communauté germanophone afin de soutenir les éventuelles initiatives déjà existantes?

Jenny Baltus-Möres, sur les violences homophobes chez les jeunes.

Le Refuge est une structure française qui offre un hébergement temporaire et un accompagnement social, médical, psychologique et juridique aux jeunes qui sont victimes d'acte d'homophobie.

En Région wallonne, il n'existe, à ma connaissance, pas de structures équivalentes. Les maisons arc-en-ciel sont certes des lieux d'accueil pour les personnes LGBTIQ, mais elles n'ont pas pour vocation d'offrir une aide adaptée aux jeunes en danger. Pourtant, le taux de suicide chez les jeunes LGBTIQ est quatre fois plus élevé que la moyenne.

Bien que cela reste encore fort tabou, il existe des jeunes qui sont victimes de violences à cause de leur orientation sexuelle. Les violences peuvent venir de différents milieux, et elles sont encore plus dures à vivre lorsqu'elles sont familiales. Etre mis à la porte de chez soi par ses parents parce qu'on est gay, lesbienne ou autre, est une réalité vécue par des jeunes et qui est souvent occultée. A cet égard, il arrive régulièrement que le Refuge reçoive de jeunes belges qui ne savent pas vers qui se tourner. Ils sont alors envoyés vers les associations belges, mais qui ne bénéficient pas de l'encadrement adapté ni des moyens nécessaires.

Monsieur la Ministre, avez-vous été informé de cette réalité ? Existe-t-il des structures adaptées en Région wallonne ? Connait-on l'ampleur du phénomène en Région wallonne ? Quels sont les acteurs en jeu ?

Le Refuge reçoit environ mille demandes d'hébergement par année. Avant l'hébergement, qui est l'étape ultime, il y a toute une série de médiations. Cela a en tous cas le mérite de faire émerger une réalité souvent ignorée et de faire ressortir un phénomène dont on parle très peu. Pensez-vous qu'un centre d'accueil comme le Refuge serait à développer en Région wallonne ? L'association repose principalement sur des fonds privés, mais où sont envoyés les jeunes en danger pour violences homophobes ? Faut-il créer des structures adaptées ou celles existantes suffisent-elles selon vous ?

Laetitia BROGNIEZ, sur la campagne de la FEL sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

La Fédération des Etudiants Libéraux lance sa première campagne de l'année académique. Intitulée "Féminisme, Egalité, Libéralisme", elle vise à dénoncer les inégalités entre les femmes et les hommes.

Plusieurs sujets sont abordés : le harcèlement, la participation et l'engagement politique des femmes, le rôle de la femme dans les entreprises, la discrimination à l'embauche, etc.

Monsieur le Ministre, avez-vous connaissance de cette campagne et de son contenu ?

La FEL ne pose pas, là, une simple campagne de sensibilisation, il y a des analyses statistiques, un état des lieux législatif et enfin une série de propositions des étudiants libéraux.

A titre d'exemple, 91% des sujets disent avoir été victimes de violences verbales sur le lieu de travail ; 40% ont subi des violences comportementales et 7%, des violences physiques.

De plus, 1 femme sur 10 aurait été victime d'attouchements.

Fait interpellant, la FEL relaie les conclusions du dernier rapport du Forum Economique Mondial "The Global Gender Gap Report 2016". Nous y apprenons que la Belgique perd 5 places dans le classement mondial pour l'égalité des sexes. Elle se retrouve désormais 24ème et est "dans le ventre mou européen"

Avez-vous pris connaissance de ce rapport ? Quelle sont, selon vous, les raisons du recul de notre pays ?

Jenny Baltus-Möres, sur la tolérance des belges vis-à-vis des viols

D'après un sondage européen sur la tolérance vis-à-vis des viols, 15% des belges questionnés disent qu'un viol est tolérable lorsque la femme violée est habillée de manière trop sexy ! En moyenne la tolérance belge est de 40%, ce qui place la Belgique dans le top 5 des pays européens les plus tolérants vis-à-vis des viols (avec des pays comme la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie).

Selon Liesbeth Stevens de l'institut de l'égalité des chances entre hommes et femmes cela s'explique par le fait que cette thématique n'a pas reçu assez d'attention ces dernières années.

C'est pour cela que je vous demande, en tant que Ministre de l'égalité des chances, ce que vous comptez entreprendre afin de sensibiliser la population wallonne à ce sujet et de clairement prendre position, car ces chiffres sont plus qu'effrayant ?

Valérie DE BUE sur les nouveaux radars Mesta Fusion

Le Mesta Fusion est un radar comportemental qui ne prendra pas seulement en défaut les automobilistes appuyant un peu trop sur le champignon mais également toute une série d'autres infractions au code de la route susceptibles d'être commises en roulant.

Il devrait très bientôt arriver en Belgique et permettra aussi de vérifier l'utilisation du gsm au volant par exemple.

La Région wallonne testait, il y a peu, trois radars mais celui semble encore plus efficace.

A-t-il été pris en compte dans les analyses et les investissements futurs ? En avez-vous connaissance ?

Valérie DE BUE sur les lignes de contrôle technique délocalisées

Je vous interrogeais au mois de juin par le biais d'une question écrite sur la pérennisation des lignes de contrôle technique délocalisées. Pour rappel, il s'agit de réaliser ledit contrôle chez le client plutôt que dans une station de contrôle technique classique.

Vous le reconnaissez, l'évaluation du système par les acteurs est positive. Mais au mois de juin, l'évaluation officielle du système n'est pas encore finalisée et votre administration entame les démarches pour réunir le comité d'accompagnement en vue d'établir cette évaluation et rédiger le rapport final.

Vous avez annoncé que les adaptations nécessaires afin de pérenniser le système par un cadre réglementaire définitif seraient réalisées pour la fin de cette année. Or la fin d'année, nous y sommes.

Quelles sont les conclusions du rapport final élaboré par votre administration ? Quelles sont ces adaptations nécessaires que vous évoquez ? Ont-elles bien été mises en place ? Le cadre réglementaire définitif est-il finalisé ?